

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2025

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 13/03/2025
Date d'affichage : 13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Alexandra CHABANIS - Céline POIRRIER - Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : - Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Laure DUCHAMP) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-012 : Approbation du compte administratif 2024 du vieil Allan

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du vieil Allan 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	31 €
Recettes	0 €

Déficit de clôture : 31 €

Investissement

Dépenses	8 361.08 €
Recettes	27 546.40 €

Excédent de clôture : 19 185.32 €

Restes à réaliser : 0 € en dépenses et 0 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal :
- APPROUVE le compte administratif 2024 du vieil Allan.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mylène DELORME
Secrétaire de séance



Yves COURBIS
Maire

